

VOTATION FÉDÉRALE DU 10 JUIN 2018

Jeux d'argent : non à la censure sur Internet

Le 10 juin 2018, les Suisses décideront du sort de la Loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAR). Elle prévoit notamment de les interdire sur les sites Internet étrangers. Le verrouillage de ces derniers incomberait aux fournisseurs d'accès.

De façon générale, l'économie a besoin d'un accès à Internet ouvert, sûr et stable. Interconnectée à l'échelle internationale, la Suisse bénéficie grandement du fait que des entreprises puissent agir et servir leurs clients dans le monde entier via Internet.

Avec cette nouvelle loi, il n'est pas exclu que des sites web hébergés dans des pays voisins - d'un point de vue géographique, culturel ou économique - ne fassent l'objet d'un blocage complet. L'image d'ouverture de la Suisse en serait très négativement impactée. En effet, le recours à la censure sur le web est une pratique courante dans certains régimes, tels celui de la Chine, de l'Iran ou d'autres pays du Golfe, mais peu compatible avec la démocratie.

De plus, introduire des blocages de réseaux pour protéger les maisons de jeu helvétiques de la concurrence étrangère créerait un précédent dangereux. D'une part, n'importe quelle branche se sentant menacée par des offres concurrentes à l'étranger pourrait demander un blocage de réseau. Et d'autre part, les pays visés par une telle censure pourraient parfaitement envisager de nous sanctionner, par exemple en bloquant à leur tour des activités basées sur le territoire helvétique.

Finalement, les jeux d'argent en ligne à l'étranger constituent certes un manque à gagner fiscal pour l'Etat, et pour les acteurs suisses du secteur, mais notre pays ne connaît pas de problème grave qui puisse justifier une telle censure d'Internet. Pour l'ensemble de ces raisons, la CVCI a pris position contre cette loi.